

90 BPM Brewing Co.
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 3, rue des Murées
21121 AHUY
R.C.S : DIJON 888 947 520

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 d'un montant de 67.003,28 Euros, diminué du report à nouveau débiteur antérieur de - 37.992,27 Euros, soit un résultat affectable de **29.011,01 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **1.000,00 Euros** ;
- Aux autres réserves, pour un montant de **28.011,01 Euros**.

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

